

## RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE D'AUDERGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Christophe Magdalijns, *Bourgmestre f.f.-Président*;

Alain Lefebvre, Bruno Collard, Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Christian Coppens, Valérie Cops,

Pascale Despineto, Dirk Hoornaert,  $\acute{E}chevin(e)s$ ; Thibault Delforge,  $Secr\acute{e}taire\ communal(e)\ f.f.$ .

Excusé Véronique Artus, Président du C.P.A.S.

Séance du 10.07.18

**#Objet : Liquidation des subsides prévus au budget de l'exercice 2018 au profit du programme de Cohésion Sociale.**#

#### **Coordinations sociales**

#### LE COLLEGE.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 instaurant le controle de l'octroi et de l'emploi des subventions octroyées par l'administration communale;

Vu sa décision du 7 décembre 1984 approuvant la réglementation y relative;

Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2018 prévoit des dépenses à l'article 842/32101;

Attendu que ce document a été approuvé par l'autorité de tutelle;

### **DECIDE:**

- 1) d'autoriser la liquidation de la participation communale prévue au budget de l'exercice 2018 en faveur du programme cohésion sociale: 26.000 € (art: 842/32101) sur le compte PIC.
- 2) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de cette décision.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-capitale, en charge des Pouvoirs Locaux.

Le Collège approuve le projet de délibération.

# AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f., (s) Thibault Delforge

Le Bourgmestre f.f.-Président, (s) Christophe Magdalijns

## POUR EXTRAIT CONFORME Auderghem, le 11 juillet 2018

Le Secrétaire communal, Par délégation, Le chef de service

Le Bourgmestre f.f., Par délégation,

Jean Noël Jeannine Crucifix